

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle des fêtes pour permettre le respect de la distanciation physique (pandémie COVID 19), après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Guy BRUT, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Perrine LASSERRE, Sabine EMPTAZ, Magali PEZOUS, Jean-Pierre PERIES et Michel REGAMBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Virginie CASTETS a donné pouvoir à Perrine LASSERRE, Sébastien IZARD a donné pouvoir à Guy BRUT, Cédric TALABOT a donné pouvoir à Michel REGAMBERT, Jérémie COSTES a donné pouvoir à Magali PEZOUS, Philippe BERTRAND a donné pouvoir à Bertrand de MALEFETTE.

Excusé : Geoffrey MALY

Avant d'ouvrir la séance, le Maire invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire d'Etienne ASTOUL, maire de Villebrumier et ancien Conseiller Départemental, décédé le 12 décembre 2021.

1) Désignation du secrétaire de séance

Geoffrey MALY se propose pour être secrétaire de séance. Il a dû promptement quitter la séance pour cause de cas contact COVID. Perrine LASSERRE prend la suite au pied levé.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021 est approuvé.

3) Réhabilitation de l'ex maison TEYSSEYRE en appartements– demande Subvention Etat 2022

Le maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait été décidé d'approuver définitivement l'opération de réhabilitation de l'ex maison Teyseyre en 2 appartements.

Il ajoute que, même si des décisions de principe ont été prises dans ce sens, il voit le doute de certains membres du conseil municipal face au coût du projet, dont l'estimation proche d'un APS pourrait se situer aux alentours de 300 000 euros. Lui-même s'interroge. N'y a-t'il pas d'autres alternatives ?

Face à cette présentation, plusieurs membres de l'assemblée expriment leur surprise et même leur incompréhension.

Bertrand de MALEFETTE, rappelle qu'à de nombreuses reprises il est intervenu, en se sentant d'ailleurs bien seul, sur le coût de certains projets, surdimensionnés par rapport à notre commune.

Magali PEZOUS, fait remarquer qu'elle a, à plusieurs reprises, demandé un chiffrage précis du projet, mais regrette qu'elle n'ait pas été entendue sur ce point.

Michel Régambert répond que le problème vient de la priorité donné aux projets. Aujourd'hui, le projet de réhabilitation de la mairie n'est pas totalement finalisé étant donné que l'on attend L'APD (Avant-Projet Définitif) de l'architecte pour clôturer les demandes de subventions (Région et Département), alors qu'au niveau de l'Etat les subventions sont attribuées avec obligation de débiter les travaux avant le 13 juillet 2022.

Pour l'aménagement de l'ex maison TEYSSEYRE, projet pour lequel le dossier de demande de subvention pour la partie « Etat » doit être déposé avant le 31 janvier 2022, l'architecte ne peut pas s'engager à respecter la date du 31 janvier pour les 2 affaires (APD mairie et APS maison)

Le maire ajoute que la contrainte financière est totalement différente si l'on perçoit 40% de subvention ou 60%. Le prévisionnel est une chose, le définitif peut parfois en être une autre.

Il souligne également que certaines recettes, comme la vente de terrains à bâtir, ont toujours été retardées pour diverses raisons, certaines très louables, mais l'on ne peut pas mettre des projets en avant sans financement autre que les subventions. Notre autofinancement habituel a des limites.

Il y a les opérations terminées :

- ✓ la chaufferie bois et le réseau chaleur dont la dépense à la charge de la commune n'est pas totalement connue. Le Département ne s'est pas prononcé sur la subvention allouée.
- ✓ L'amélioration thermique de l'école, dont certains travaux ont été modifiés depuis les demandes de subvention effectuées en 2020. Les sommes attribuées seront-elles amputées ?

Il y a les travaux imprévus,

- ✓ Restauration de l'appartement de l'école. Il y aura-t-il des subventions ou pas ?
- ✓ Désordres dans l'ex terrain Roumagnac.

Enfin, il y a des travaux qui deviennent de plus en plus urgents qui concernent des appartements existants et loués. Il est donc très difficile de faire l'impasse.

Lors de la dernière séance, il a été évoqué également la forte dégradation de la voirie communale.

En résumé, pour le maire, il y a des projets pour lesquels des subventions ont été accordées, il s'agit donc de les prioriser.

Il reste à prioriser le projet pour le montage des demandes de subventions de l'Etat pour l'année 2022 qui doivent se faire avant le 31 janvier 2022.

A la suite de cet exposé, un long débat, parfois animé, s'engage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- ✓ de poursuivre l'étude de réhabilitation de l'ex maison Teyseyre en appartements afin de pouvoir prendre une décision à l'issue de l'APS (Avant-Projet Sommaire) rendu par l'architecte,
- ✓ de solliciter des entreprises pour établir des devis en vue d'une amélioration des performances thermiques des appartements communaux situés rue du Presbytère.
- ✓ de solliciter des subventions de l'Etat pour l'opération ayant l'étude la plus avancée.

4) Revalorisation location salle des fêtes

Le maire indique que le prix de la location de la salle des fêtes n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} janvier 2013.

Depuis cette date, les tarifs de la location de la salle des fêtes pour un week-end sont de :

- 130 euros pour les habitants de la Commune,
- 230 euros pour les personnes extérieures à la Commune.

Ces tarifs comprennent évidemment la consommation électrique (éclairage et appareils électriques de la cuisine), mais également le chauffage en période hivernale.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les tarifs de l'énergie ont fortement évolué. De ce fait, le maire interroge les membres de l'assemblée sur le maintien de ces tarifs ou sur leur revalorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de porter le prix de la location de la salle des fêtes, pour le week-end, à **150 euros** pour les habitants de la commune et à **350 euros** pour les personnes extérieures à la commune,
- d'ajouter, dans les 2 cas, un supplément de **50 euros** si les locataires souhaitent avoir accès à la salle des associations et sous réserve qu'elle soit disponible,
- d'autoriser le maire de mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, sauf si la signature du contrat de location est antérieure à la date de la présente délibération.

5) Point financier

Le maire indique qu'à ce jour notre fonds de roulement est de 551 492, 32 euros contre 635 112 euros au 1^{er} décembre 2021.

Jean-Jacques DUCOS fait un point rapide sur l'évolution des budgets 2021, point qui était à l'ordre du jour de la Commission Finances du 03 décembre 2021. A retenir essentiellement :

- Sur la section fonctionnement :

. à partir chiffres arrêtés au 1^{er} décembre , la projection sur la fin de l'année laisse entrevoir un réalisé qui dégagera un surplus par rapport au budgétisé d'environ 100 k€ .

. cette situation est due en grande partie à une bonne maîtrise des dépenses, notamment sur le poste "charges à caractère général" ou un certain nombre de réserves budgétaires qui avaient été faites pour de l'entretien/maintenance (voiries-chemins ..) ou des services extérieurs ont été

peu utilisées . Seul le poste relatif à l'alimentation de la cantine est en dépassement sensible, comme conséquence de l'évolution de la politique de la commune pour 2021 vis à vis de l'approvisionnement auprès de la cantine de Villebrumier,

. de même le poste recettes est en excédent par rapport aux sommes budgétisées, pour lesquelles la Commune avait établi des niveaux de recettes prudents, notamment sur le poste "impôts et taxes".

- sur la section investissement, il apparait surtout que les comptes de l'exercice 2021 vont être très perturbés par le fait que les grosses opérations, qui ont été menées à bien, essentiellement dans le courant du deuxième semestre (chaufferie bois, terrain Roumagnac, rénovation thermique école ...) , ont fait l'objet de peu (voire pas du tout) d'enregistrement comptables sur l'exercice 2021. Il en va de même des subventions correspondantes. JJ Ducos précise qu'il a proposé à la commission finances, dans la continuité des documents établis par le Maire, de construire un tableau de suivi de nos investissements en cours et projetés. Ce document permettra également d'éclairer les membres du Conseil sur les marges et conditions de financement des projets d'urbanisme en cours de discussion.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ce résumé financier.

Actualités

A) EX TERRAIN ROUMAGNAC : dans le point 5, alinéa C, de la séance précédente, il a été fait mention du devis reçu pour l'analyse du sol pour un montant de 5 691,00 € TTC. Malgré plusieurs demandes, l'entreprise qui a établi ce devis n'a jamais indiqué le délai entre la signature du devis et le résultat d'analyse. Il a été décidé de contacter une autre société. Ceci a été fait.

Une première société de la région toulousaine a indiqué qu'elle n'avait pas l'habilitation nécessaire.

Une autre société de la région Parisienne a transmis un devis pour un montant de 2 580 euros TTC. Cette société pourrait intervenir vers la mi-janvier.

Jean-Jacques DUCOS indique qu'il a également eu un contact téléphonique avec le directeur. Les échanges qu'il a eus peuvent laisser penser que l'entreprise est sérieuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** :

- de retenir l'entreprise CD Environnement pour réaliser le diagnostic sur la pollution du sol de la parcelle F 526 situé 110 route de Montauban.
- d'autoriser le maire à signer le devis proposé par CD Environnement pour un montant de 2 150 € H.T. soit 2 580 € TTC.

B) MOBILIER URBAIN et STRUCTURE JEUX ENFANTS : Lors de la dernière séance, Sabine EMPTAZ a fait savoir que l'association Verlhac-Oxygène est en cours de dissolution. Cette association souhaiterait faire un don à la commune à condition que ce don soit utilisé pour le bien-être des enfants.

Cette proposition est la bienvenue étant donné que la commune envisage d'installer des jeux pour enfants ainsi que du mobilier urbain. Il avait donc été décidé de demander des devis.

Philippe BERTRAND est venu en début de réunion pour présenter les devis en sa possession, fournis par 2 entreprises. L'aire de jeux pour enfants pourrait comprendre 4 éléments : 1 élément principal, une balançoire et 2 petits jeux annexes. S'agissant de jeux ouverts au public, les prix

sont fort conséquents et varient suivant les entreprises. Pour permettre l'installation de ces jeux il y a obligation de créer une dalle aux normes. Le prix varie également suivant la nature de la dalle (gravier, copeaux bois, pelouse synthétique, EPDM sur dalle béton). Le sol en EPDM sur dalle béton est le plus coûteux mais demande moins d'entretien.

Les montants des devis s'élèvent à :

- 40 000 euros H.T. (jeux, dalle et clôture) de la Sté WIN OVATIO,
- 27 000 euros H.T. (jeux + estimatif dalle) de la Sté HUSSON.

Un troisième devis devrait nous être transmis prochainement. De plus, Il est décidé de contacter une entreprise locale soit LUDOPARK implantée à St Etienne de Tulmont.

Le conseil municipal approuve le principe d'achat et d'installation des jeux pour enfants et se prononcera sur le choix définitif lors de la prochaine séance, en retenant d'ores et déjà un le module principal, les jeux sur ressort et une balançoire ainsi que la dalle béton avec un revêtement EPDM.

Des renseignements doivent être demandés sur les possibilités de subventions qui pourraient s'ajouter au don de l'association Verlhac-Oxygène.

En ce qui concerne le mobilier urbain, une commission ad hoc travaille sur le choix. Le coût est estimé à 30 000 euros.

C) BOUCLES CYCLABLES

Jean-Jacques DUCOS REND compte d'une réunion à laquelle il a assisté sur la création de boucles cyclables (entre 300 et 350 km) sur le territoire des communautés de communes Quercy Vert-Aveyron et Quercy Caussadais. Ces boucles passeraient notamment par les communes de Verlhac-Tescou, La Salvetat-Belmontet, Génébrières et Léojac. Le coût de la totalité du projet sera d'environ 120 000 €.

9) Informations

Jean-Jacques DUCOS indique que la nouvelle antenne installée sur la Commune de Varennes pour la couverture de la téléphonie mobile a subi une panne d'alimentation électrique. Il demande donc aux élus chargés du questionnaire sur la satisfaction de couverture de l'émetteur d'en tenir compte.

La prochaine réunion est programmée le 27 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.